

INFOMERCIER

BULLETIN SPÉCIAL SÉCURITÉ PUBLIQUE

Juillet 2017

C'est avec beaucoup de fierté que nous vous présentons l'info Mercier édition spéciale « SÉCURITÉ PUBLIQUE ».

Après plusieurs années d'analyses, d'études et de travail, finalement les choses se concrétisent.

Le contrôle rigoureux des dépenses de la ville ainsi que la gestion des chantiers de construction permettent aux citoyens de Mercier d'être maintenant propriétaires de deux nouveaux bâtiments (caserne incendie et poste de police) payés au comptant.

En effet, l'acquisition de ces deux bâtiments n'aura aucun impact sur les comptes de taxes futurs des citoyens et ce sans compter que depuis le 31 décembre 2012, la dette à long terme de la Ville de Mercier a diminuée de plus de 6 M\$*.

De plus, très bientôt le service de police municipal de Mercier sera en opération. Rappelons que dans ce dossier, la solution la plus simple pour l'administration de la Ville de Mercier aurait été d'accepter la proposition de la Ville de Châteauguay à plus de 4 M\$ annuellement en prétextant qu'il n'existait aucune autre option, entraînant ainsi une hausse du compte de taxes des citoyens de Mercier de 15,70% dès l'année 2015.

En résumé, payer plus de 4 M\$, (année 2015) annuellement, en demeurant locataire sans droit de regard sur la gestion des dépenses et sur le type de service offert à nos citoyens était irresponsable. Suite à l'analyse de l'ensemble des options, la solution retenue a été de devenir propriétaire de notre service de police, de nos équipements et de l'immeuble, tout en gardant le contrôle des dépenses et du service de proximité pour nos citoyens et ce, pour un budget d'opérations de 3.2 M\$, (année 2017).

En terminant, nous tenons à remercier sincèrement toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ces beaux projets favorisant la mobilisation et l'identité de la communauté merciéroise.

Mercier une ville sécuritaire où il fait bon vivre!

* DETTE À LONG TERME

• 31 décembre 2012	19 845 100 \$
• 31 décembre 2016	13 733 000 \$
	6 112 100 \$

MALGRÉ L'ACQUISITION SANS EMPRUNT DE LA NOUVELLE CASERNE DE POMPIERS ET DU BÂTIMENT ACCUEILLANT LES LOCAUX DE LA POLICE, LES SURPLUS LIBRES AU 31 DÉCEMBRE 2016 SONT DE 1.9 M\$.

DÉBUT DES OPÉRATIONS DU SERVICE DE POLICE MUNICIPAL DE MERCIER: 17 JUILLET 2017 À 10 H



Lise Michaud
Mairesse



Louis Cimon
Conseiller district 5
Responsable du dossier
Sécurité publique



RENÉ LARENTE
Directeur de sécurité incendie

MOT DU DIRECTEUR

OUVERTURE IMMINENTE DE LA NOUVELLE CASERNE

DÉMÉNAGEMENT

Les pompiers se déplaceront sous peu afin de se loger dans la nouvelle caserne située au coin des rues Saint-Joseph et Gaétan.

« [...] OFFRIR UN MEILLEUR SERVICE
AUX CITOYENS [...] »

ÉDIFICE GÉRARD-AMYOT

Le bâtiment portera fièrement le nom du fondateur du Service de sécurité incendie de la Ville de Mercier soit : l'Édifice Gérard-Amyot. Monsieur Amyot, pionnier de Mercier, a exercé de nombreux métiers et vécu de nombreuses passions au cours de sa vie. Monsieur Amyot s'est vu confier par le maire de l'époque, Monsieur Raymond Pitre, l'implantation de la première brigade des incendies. Monsieur Amyot en sera le chef de 1959 à 1968.



1D, rue Gaétan

DE GRANDES AMÉLIORATIONS

Il était impératif pour moi que la nouvelle caserne présente de grandes améliorations opérationnelles qui respectent les normes de sécurité. En effet, celle-ci bénéficie d'une superficie d'environ 4 600 pieds carrés au sol et est désormais dotée d'une génératrice permettant une autonomie complète du bâtiment en électricité pour une période de 48 heures. Au rez-de-chaussée, on retrouve une salle servant aux formations des pompiers, les bureaux des officiers, la cuisine, le dortoir, etc. alors qu'à l'étage, on retrouve des bureaux administratifs.

Afin d'offrir un meilleur service aux citoyens, il faut également mentionner que la ville a fait l'acquisition d'un camion de premiers répondants équipé pour faire face à une multitude de situations: appareils médicaux et respiratoires, équipement de recherche et causes en incendies, génératrice, éclairage de scène, équipement de pompage, outils, etc.



RESPECT DU BUDGET POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE CASERNE

Je suis fier de vous annoncer que le budget initial pour la construction de la caserne a été respecté. Estimé à 1 893 000 \$, ce projet a été financé à 86% par une aide gouvernementale provinciale et fédérale alors que 14% a été financé par les surplus de la Ville de Mercier.

OUVERTURE OFFICIELLE ET PORTES OUVERTES DE LA NOUVELLE CASERNE

Une inauguration officielle aura lieu le dimanche 13 août à 13 h. La population est invitée à se joindre aux employés et dignitaires pour souligner l'événement.

De plus, ayant à cœur de vous informer et de répondre à vos questions, une seconde journée portes ouvertes aura lieu le samedi 16 septembre prochain.

René Larente
Directeur de sécurité incendie

MOT DU DIRECTEUR



DANIEL ROUSSEAU
Directeur de police

CHERS CONCITOYENS ET CHÈRES CONCITOYENNES,

Nous arriverons prochainement au fil d'arrivée de la mise en place de votre nouveau Service de police de la Ville de Mercier. Notre objectif est de permettre le départ des opérations policières, le lundi 17 juillet prochain.

**« LA VILLE DE MERCIER SERA
PRIVILÉGIÉE DE POUVOIR COMPTER
SUR UNE ÉQUIPE AUSSI DIVERSIFIÉE »**

Dès mon arrivée, je fus à même de constater l'ensemble du travail déjà accompli par l'appareil municipal au cours des dernières années, afin de permettre l'implantation d'un nouveau service de police.

Conséquemment, un chantier de travaux majeurs fut élaboré depuis la fin de l'année 2016 avec les précieux services des différents partenaires municipaux et externes assurant ainsi la réalisation des volets importants suivants :

- Rénovation du poste de police situé au 1049 Boulevard Saint-Jean-Baptiste ;
- Acquisition des ressources physiques et technologiques telles que véhicules, équipements spécialisés, communications, ordinateurs, etc. ;
- Recrutement, sélection et embauche des policiers, policières expérimentés et recrues ainsi que deux employées civiles ;
- Suivis entourant la mise en place d'un service de police de niveau 2 (opérations et enquêtes policières plus complexes) tant au niveau administratif que légal et respect des prérequis avec l'aide du ministère de la Sécurité publique ;
- Mise en place du centre d'urgence 9-1-1- avec la collaboration de la Ville de Lévis.

Afin de respecter un échéancier aussi serré, toute l'organisation de la ville de Mercier a été mise à contribution et tous ont mis l'épaule à la roue afin de nous permettre d'atteindre notre objectif de vous offrir un service de police basé sur la devise **« sécurité—intégrité—proximité »**.

Afin d'assurer notre mission, une des démarches importantes fut d'acquiescer les meilleures ressources humaines pour vous servir.

La Ville de Mercier sera privilégiée de pouvoir compter sur une équipe aussi diversifiée. Certains policiers sont grandement expérimentés et proviennent de la Sûreté du Québec (SQ) et du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), comptant entre 26 et 33 ans d'expérience policière. Aussi, nombre d'entre eux habitent la ville de Mercier et la région immédiate.



1049, Boulevard Saint-Jean-Baptiste

Pour ma part, je compte à mon actif plus de 35 ans d'expérience policière au sein de différentes organisations policières québécoises, principalement au Service de police de la Ville de Montréal où j'ai eu la possibilité de développer, à titre de dirigeant, une expertise en opérations policières.

Au plaisir sincère de vous rencontrer lors des activités municipales d'inauguration et portes ouvertes prévues les 13 août à 15 h et 16 septembre prochains.

Daniel Rousseau
Directeur de police

SERVICE DE POLICE – ORGANIGRAMME



Directeur

Daniel Rousseau

35 ans d'expérience policière
dont 21 ans à la direction du Service de Police
de la Ville de Montréal

Direction police de quartier
Responsable d'opérations spécialisées en
maintien de l'ordre

Responsable relations avec les citoyens et prévention.
Chef de division des centres
911 de Montréal



Directeur adjoint

Steeve Boutin

23 ans d'expérience au Service de
Police de la Ville de Trois-Rivières

Spécialiste en enquêtes
et crimes majeurs



Secrétaire

Josée-Anne Mallette



Préposée – Accueil
et informations policières

Anne Létourneau

ÉQUIPE DE DIRECTION / ADMINISTRATION

ÉQUIPE 6

ÉQUIPE 7

DIVISION ENQUÊTES CRIMINELLES

Crimes contre la personne



Sergent-détective (enquêteur)

Chantal Cayer

30 ans d'expérience au Service
de Police de la Ville de Montréal
Spécialiste enquête et liaison
avec les tribunaux

Crimes contre la propriété



Sergent-détective (enquêteur)

Sylvain Marquis

Crime initié et organisé
30 d'expérience au Service de Police
de la Ville de Montréal
Enquêteur
Spécialiste en renseignements policiers

DIVISION SOUTIEN OPÉRATIONNEL

Identité judiciaire



Agent spécialiste en
identité judiciaire

Marc Bessette

Gestion pièce à conviction
28 ans d'expérience à la
Sûreté du Québec
Spécialiste
en identité judiciaire

Socio-communautaire



Agent socio-communautaire

Francine Duval

30 ans d'expérience au
Service de Police de la Ville
de Montréal

Spécialiste en relations
avec la communauté et
prévention du crime

Enquête collision et circulation



Enquêteur accident
et reconstitutionnaliste

Pascal K. Quiles

27 d'expérience au Service
de Police de la Ville
de Montréal

Spécialiste en enquêtes des
accidents et gestion
de la circulation

SERVICE DE POLICE – ORGANIGRAMME

DIVISION SURVEILLANCE DU TERRITOIRE





MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

EMPLACEMENT DE NOTRE NOUVELLE CASERNE

RENÉ CHALIFOUX
Directeur général

La décision de construire une nouvelle caserne sur le terrain adjacent à celle existante a été prise suite à l'analyse de différentes options qui se présentaient alors à la ville. La première était de rénover cette caserne puisqu'elle ne répondait plus aux normes de salubrité et de santé/sécurité exigées pour une caserne d'incendie.

La deuxième était de démolir la caserne existante et d'en construire une nouvelle sur le même terrain.

Finalement, la dernière option était d'acheter un terrain et d'y construire une nouvelle caserne.

Les deux premières options nécessitaient de reloger temporairement les pompiers et les équipements, ce qui aurait entraîné des coûts élevés de relocalisation et des problèmes d'opération du service de sécurité incendie durant la période de rénovation ou de démolition/construction.

Voilà donc pourquoi l'option de construire une nouvelle caserne sur le terrain adjacent à l'ancienne a été retenue. Cette option nous permet aussi de demeurer propriétaire du terrain ainsi que du bâtiment existant qui pourra être utilisé à d'autres fins lorsque les analyses nécessaires auront été effectuées.

L'emplacement choisi étant optimal selon les analyses de couverture de territoire effectuées, il a donc été décidé d'en faire l'acquisition.

MALGRÉ LA PRÉSENCE DE SOLS CONTAMINÉS SUR CE TERRAIN, NOUS DEMEURONS CONVAINCUS QUE CETTE OPTION ÉTAIT LA MOINS DISPENDIEUSE ET LA PLUS AVANTAGEUSE POUR LA VILLE.

Je tiens à rappeler que les coûts reliés à la décontamination sont aussi admissibles à la subvention de 55% du gouvernement du Québec. Aussi, la somme restante de ces coûts à assumer par la ville a été payée au comptant à partir des surplus.

Dans cette prise de décision comme dans toutes les autres, l'intérêt supérieur des citoyens de Mercier a toujours guidé nos actions et continuera de l'être dans l'avenir.

RENOUVELLEMENT DU PLAN DES MESURES D'URGENCE

Après avoir fait construire une nouvelle caserne, acquis un nouveau véhicule de premiers répondants et créé un tout nouveau service de police municipal répondant à toutes les exigences requises par la Loi sur la police, la Ville de Mercier souhaite compléter sa mise à niveau en sécurité publique en renouvelant son plan de sécurité civile, communément appelé le plan de mesures d'urgence.

En effet, l'administration municipale de Mercier est responsable de la gestion de la sécurité civile sur son territoire et est soumise à la Loi sur la sécurité civile (LRQ, c.S-2.3). Cette loi a pour objet « la protection des personnes et des biens contre les sinistres ». Puisque la ville de Mercier est exposée à divers risques, elle se prépare à y faire face sur quatre plans : la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement.

AINSI, LA VILLE DE MERCIER A OBTENU L'OPPORTUNITÉ DE DEVENIR LA VILLE PILOTE AU QUÉBEC AFIN DE METTRE EN PLACE UNE TECHNOLOGIE À LA FINE POINTE ET AINSI OPTIMISER TOUTES LES MESURES NÉCESSAIRES À ÊTRE INCLUSES DANS SON PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE.

Cette nouvelle technologie, combinée à l'élaboration d'un plan répondant aux exigences de la Loi sur la sécurité civile et à toutes les bonnes pratiques reconnues en termes de gestion des mesures d'urgence se verra un atout important.

À titre de coordonnateur des mesures d'urgence pour notre ville, je suis heureux de constater l'importance que tous les membres de l'administration municipale accordent à la sécurité de notre population.



DENIS FERLAND
Directeur greffe

MOT DU DIRECTEUR

LA COUR MUNICIPALE DE LA VILLE DE MERCIER

Suite à la création du corps de police de la Ville de Mercier, ce sera, d'ici l'automne, au tour de la cour municipale. Déjà, le Règlement établissant une cour municipale (2017-944) a été approuvé par le Conseil de la Ville de Mercier et transmis à la Ministre de la Justice pour approbation.

«[...] CECI VOUS FACILITERA L'ACCÈS À
UNE COUR DE PROXIMITÉ [...]»

Aussi, une nouvelle personne a été engagée pour s'occuper de la création, de la mise en place et de la gestion de la future cour municipale, et ce, à titre de Greffière de la cour municipale.



En effet, Me Magali Loisel est entrée en poste le 10 avril dernier. Avocate reçue au Barreau du Québec en 1996, elle a d'abord débuté sa carrière en fondant son Étude et ce, jusqu'en 2008 où elle s'est jointe à l'équipe de la Ville de Trois-Rivières comme Greffière de la cour municipale.

Mais pourquoi choisir de créer notre propre cour municipale? Elle a pour objectif d'assurer une justice de proximité sur tout le territoire québécois et de favoriser ainsi l'accès à la justice pour les citoyens.

Ce faisant, notre ville facilitera également l'accès physique à la cour municipal en l'aménageant à l'intérieur des locaux de l'hôtel de ville, plus particulièrement à l'intérieur de la salle du conseil municipal. Qu'est-ce qui sera jugé à cette cour? Sa compétence principale sera en matière pénale. Cependant, au fil des années elle développera sa compétence en matière civile.

Donc, elle aura juridiction sur toutes les infractions qui sont poursuivies conformément au Code de procédure pénale et qui concernent les règlements municipaux de la Ville de Mercier ainsi que les lois provinciales québécoises qui lui attribuent cette compétence.

Comme vous pouvez le constater, tout ceci vous facilitera l'accès à une cour de proximité mais aussi diminuera les coûts reliés aux frais de justice ainsi qu'à l'administration de la justice sur notre territoire.

FOURRIÈRE MUNICIPALE

Un conducteur intercepté par un agent de la paix peut voir son véhicule saisi s'il contrevient à certaines dispositions du Code de la sécurité routière (RLRQ, c. C-24.2). Dans le cadre de la création d'un corps de police municipal à Mercier, l'administration travaille actuellement à la mise en place d'une fourrière municipale. Elle sera située à l'arrière du poste de police au 1049 boulevard Saint-Jean Baptiste. Cette mesure correspond à la volonté du Conseil d'offrir davantage de services de proximité.

**IL EST ENTENDU QUE LES SERVICES
DE LA COUR MUNICIPALE ET DE
LA FOURRIÈRE MUNICIPALE QUI SONT
ACTUELLEMENT ADMINISTRÉS PAR DES TIERS,
SERONT DORÉNAVANT DIRIGÉS PAR
LA VILLE DE MERCIER ET PERMETTRONT
À L'ORGANISATION DE GÉNÉRER
DES PROFITS APPRÉCIABLES.**

Denis Ferland
Directeur greffe

SOMMAIRE FINANCIER

DESCRIPTION	PAYÉ COMPTANT	EMPRUNT	PAYABLE ANNUELLEMENT (BUDGET D'OPÉRATION)
• Dépenses d'opérations et de main d'oeuvre <i>Incluant salaire, entretien bâtisse et équipement, électricité, etc.</i>			2 791 000 \$
• Acquisition du bâtiment - 1049 St-Jean-Baptiste			
- Achat de l'immeuble	892 394 \$		0 \$
- Amélioration / rénovation du bâtiment	328 070 \$		0 \$
- Services professionnels	56 701 \$		0 \$
	1 277 165 \$		0 \$
• Honoraires professionnels	195 571 \$		50 000 \$
• Entente 911 - Ville de Lévis			175 000 \$
• Pièces d'équipements et informatiques			
- Armes à feu	16 922 \$		0 \$
- Fibre optiques	22 241 \$		0 \$
- Serveurs informatiques	50 069 \$		0 \$
- Architectures informatiques	23 811 \$		0 \$
- Radio-communications	44 620 \$		0 \$
	157 663 \$		0 \$
• Dépenses financées - Règl 2016-938			
- Véhicules des patrouilleurs		398 310 \$	
- Équipements des véhicules		322 352 \$	
- Équipements spécialisés		29 320 \$	
- Équipements informatiques		39 528 \$	
- Mobilier de bureau		24 168 \$	
- Système de sécurité		22 819 \$	
- Divers équipements à venir et frais de financement		338 503 \$	
		1 175 000 \$	184 000 \$
GRAND TOTAL			3 200 000 \$

Ce projet crée des opportunités de revenus, qui potentiellement viendront diminuer le coût annuel

Le budget de 3 200 000 \$ n'inclut aucun revenus. Les sources de revenus à mettre en place en 2017-2018 sont :

- La cour municipale
- La fourrière municipale
- La location du 2^e étage du poste de police



Note : Pour que la Ville de Mercier demeure cliente du Service de police de Châteauguay la proposition du coût pour l'année 2016 était de 3 673 361\$ + approximativement 367840\$ = 4 041 201\$. Ce qui aurait représenté une augmentation de taxes de 15,70%.

Décision : Pour un coût moins élevé, la Ville de Mercier a décidé de devenir propriétaire de ses actifs et ainsi garder le contrôle des dépenses et du type de service pour ses citoyens.

À plusieurs reprises au cours des derniers mois, j'ai été interpellé par des citoyens en regard de l'aspect financier de la création et de l'opération de notre service de police municipal.

Tout au long de ce processus de création et de mise en place, nous avons toujours eu comme objectif de dresser le portrait financier le plus réaliste afin d'éviter les mauvaises surprises.

À titre de directeur général, je peux vous affirmer sans aucune hésitation que ce travail d'analyse a été réalisé avec le plus grand professionnalisme par tous les intervenants impliqués. Depuis 2014, nous avons implanté à la Ville de Mercier une rigueur de suivi budgétaire permettant de dégager des surplus et de diminuer la dette de façon significative.

Je peux vous garantir que cette même rigueur de gestion sera appliquée dans tous les aspects de la gestion du service de police de Mercier.

René Chalifoux
Directeur général

